



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

culture et communication : budget

Question écrite n° 16212

Texte de la question

M. Jean-Pierre Blazy appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de l'Ile-de-France. Un fort mouvement de déconcentration a récemment été engagé afin de rapprocher l'Etat du citoyen. La perspective d'être au plus près des besoins, surtout dans une région comme l'Ile-de-France qui cumule beaucoup de difficultés sociales et économiques, est une réponse adaptée aux besoins. Mais il semble que cette déconcentration ne s'accompagne pas de moyens humains et financiers nécessaires au bon fonctionnement des différents services. En effet, actuellement douze postes budgétaires sont vacants et les besoins en postes supplémentaires sont estimés à quatorze. De plus, les crédits affectés au budget de fonctionnement sont notoirement insuffisants, ce qui a notamment comme conséquences un mauvais renouvellement du parc informatique et du parc automobile. C'est pourquoi, il lui demande quelles solutions elle envisage afin que le mouvement actuellement engagé se concrétise par une amélioration de services rendus aux collectivités et à la population.

Texte de la réponse

Les difficultés que traverse la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France ont fait l'objet d'une concertation étroite entre l'administration centrale, le directeur régional des affaires culturelles et les représentants des personnels de la DRAC. La question du pourvoi des postes vacants a été examinée avec la plus grande attention et des solutions ont été recherchées pour permettre à la DRAC de disposer rapidement d'un renfort en personnels administratifs susceptibles de l'aider à faire face à l'accroissement des compétences dans le cadre du mouvement de déconcentration actuel. Par ailleurs, l'élaboration d'un plan pluriannuel de redéploiement des emplois d'administration centrale vers les services déconcentrés, dont la mise au point sera achevée avant la fin de l'année, redéfinira les besoins de chaque direction régionale en matière d'effectifs, en recherchant un nouvel équilibre entre les charges transférées aux services déconcentrés et les missions exercées par les directions d'administration centrale et en tenant compte du caractère propre à chaque région. La DRAC d'Ile-de-France sera bien sûr concernée au premier chef par ces dispositions. Parallèlement, un site a été retenu pour installer la DRAC dans des locaux adaptés à l'exercice de ses missions et répondant aux attentes des personnels. Le déménagement de la DRAC dans ces nouveaux locaux s'accompagnera d'une réévaluation de ses moyens.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Blazy](#)

Circonscription : Val-d'Oise (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16212

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 1998, page 3530

Réponse publiée le : 10 août 1998, page 4420